

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE SERVICE
SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE
L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

Session 2024

RAPPORT DE JURY

1- Textes de référence

Décret n° 2017-1051 du 10 mars 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat.

Arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuves des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat.

2- Concours externe

a. Conditions d'inscription

Ne peuvent se présenter à ce concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6, pour **avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.**

Extrait "Peuvent porter le titre professionnel ou occuper un emploi d'assistant de service social **les titulaires du diplôme d'État français d'assistant de service social**".

b. L'épreuve

Admission :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 15 et 16 avril 2024

Le concours externe comprend une épreuve orale consistant en un entretien avec le jury. (durée de l'entretien : 30 minutes).

L'entretien avec le jury débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social des administrations de l'Etat et des missions qui leur sont dévolues.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats et comportant obligatoirement :

- une copie des titres et diplômes acquis ;
- un curriculum vitae impérativement limité à une page ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'ils ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère des affaires sociales.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

c. Le directoire et les membres

Le concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ouvert pour la session 2024 a été organisé par la division des examens et concours du rectorat de l'académie de la Guyane et placé sous la présidence de Monsieur GALIANA Pierre, conseiller technique EVS auprès du recteur au rectorat de l'académie de la Guyane et sous la vice-présidence de Monsieur CORNEVAUX Stéphane, proviseur du lycée professionnel du Larivot de MATOURY.

Le jury de ce concours externe était composé outre le président et le vice-président de deux membres issus des services sociaux de l'Education Nationale en Guyane

d. Données statistiques sur la session

Postes offerts

Nombre total	Education nationale
03	32

Nombre de candidats

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits sur LC
08	06	08	03	01

e. Les résultats

Epreuves	Admission	
	Oral	
Note maximale admis et LC	17.00	
Note minimale admis et LC	11.00	
Moyenne sur le concours	Liste principale	Liste complémentaire
Premier	17.00	11.00
Dernier	15.00	NEANT

3- Recommandations aux candidats

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat, est le premier contact que le jury a avec le candidat. Il doit donc être réalisé avec un grand sérieux afin de montrer la capacité du candidat à rédiger et à extraire les éléments marquants de son expérience qui montrent sa capacité à exercer les fonctions d'assistant de service social dans l'Education Nationale.

L'exposé du candidat doit être construit et fluide, pour montrer sa capacité de synthèse et d'expression orale.

Au niveau de l'entretien, outre les connaissances attendues d'un assistant de service social il est nécessaire que les candidats aient une connaissance correcte de l'institution, des établissements et aient déjà réfléchi aux leviers d'action possible dans leur futur cadre professionnel.

Fait à Cayenne, le 21 juin 2024

Le président du jury

